

DÉPARTEMENT de L'ARDÈCHE

ARRONDISSEMENT de LARGENTIÈRE

CANTON LES CÉVENNES ARDÉCHOISES



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2023

Le vingt-huit février deux mil vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Banne, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jean-Marie LAGANIER, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : M. LAGANIER JM / Mme CHALVET / MM. ALLAVENA / COLOM-Y-CANALS / Mme MARRON / M. BRUNEL / Mme GINIER / M. FAURE / Mme DUMAS / MM. FERRIER / COSTE / FERRARI formant la majorité des membres en exercice.

Mme Éliane CHALVET a été élue secrétaire de séance.

Absents : MM. HAYDAN (pouvoir à Mme CHALVET) / FOUILLERON (pouvoir à M. FAURE) et Mme MEIGNIER.

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Absent : 03

Le Maire de Banne certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance. **Date de convocation du Conseil Municipal : 22 février 2023.**

N° Délibération	Intitulé des délibérations	Décision
	Approbation du compte de gestion 2022.	AJOURNÉE
	Compte administratif 2022.	AJOURNÉE
	Affectation du résultat.	AJOURNÉE
N°2023_02_DB_01	Création d'un emploi permanent d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural ouvert aux fonctionnaires et, le cas échéant aux agents contractuels sur le fondement des articles L.332-14 et L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique.	APPROUVÉE
N°2023_02_DB_02	Indemnités du Maire et des Adjoints. Annule et remplace la délibération N°2020_07_DB_06 du 28 juillet 2020.	APPROUVÉE
N°2023_02_DB_03	Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. (Indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire). Annule et remplace la délibération N°2022_12_DB_04 du 07 décembre 2022.	APPROUVÉE

N°2023_02_DB_04	Adhésion à « Patrimoine AURHALPIN » pour l'année 2023.	APPROUVÉE
N°2023_02_DB_05	Attribution de subventions.	APPROUVÉE
N°2023_02_DB_06	Attribution d'une subvention à l'association Vocas.	APPROUVÉE

Affichage liste des délibérations le 1^{er} mars 2023.